



## REPUBLIQUE DU TCHAD : ARRESTATION, DETENTION ET SEQUESTRATION DES LEADERS SYNDICAUX, MEMBRES DE LA SOCIETE CIVILE ET DE PARTIS POLITIQUES.

### N'DJAMENA-CAMEROUN : Déclaration REDHAC N° N°002/17052022

Le 14 mai 2022, suite à l'appel à manifestation lancé par la coalition d'opposition Wakit Tama, de nombreux tchadiens appartenant à des mouvements syndicaux, à la société civile et à certains partis d'opposition ont envahi les rues de N'Djamena à l'effet d'exercer leur droit de manifester.

Mais comme d'habitude, la répression de la junte militaire au pouvoir depuis un an déjà a été prompte entraînant ainsi des arrestations et des auditions dans les services des Renseignements Généraux de certains leaders appartenant à des organisations diverses mais avec comme dénominateur commun la restauration de la dignité du peuple tchadien.

Voici par exemple la déclaration de Me Max Loalngar (coordinateur de Wakit Tama) : « Nous nous réjouissons que les Tchadiens prennent de plus en plus conscience de notre lutte et nous rejoignent ». Il poursuit en affirmant que : « La France installe des dictateurs sur notre tête. Nous demandons juste que notre peuple soit respecté ».

Il convient de préciser que « Wakit Tama » est une plateforme regroupant l'essentiel des mouvements de l'opposition politique tchadienne qui par ses actions sur le terrain contribue de manière significative à l'éveil de conscience des masses tout en appelant à un dialogue franc et sincère entre toutes les composantes sociopolitiques ainsi qu'à l'organisation des élections libres et transparentes.

De ce qui précède, pour le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-Tchad, toute violence contre l'homme et la nature est démonstration crasse et flagrante de l'ignorance insoutenable du moderne humain du 21<sup>e</sup> siècle.

En effet, on aurait pu s'attendre des responsables politiques africains qu'ils ressemblent à leurs antiques aïeux par leur magnanimité, nourris dans la compréhension de la vanité illusoire de nos activités humaines, et pour cela, qu'ils agissent avec retenue, compassion et sagesse.

Mais c'est exactement le contraire : bêtise, pusillanimité, enlèvement et meurtre des opposants et adversaires idéologiques (non même pas des ennemis munis d'armes létales !).

Où sont aujourd'hui les François Tombalbaye, Noël Milarew Odingar, Félix Malloum, Goukouni Oueddei, Mahamat Choua, Hissen Habré, Alingué Bawoyeu, Idriss Déby Itno ? Tous à un moment ou un autre présidents des destinées de la nation tchadienne.

Le discernement paisible ne peut-il habiter le cœur des dirigeants africains afin qu'ils quittent définitivement l'inclination insécuritaire intime qui en fait des prédateurs boulimiques ?

Voici présentés ci-dessous les noms des citoyens, acteurs sociaux et patriotes tchadiens de prime importance ayant subi des arrestations ou disparitions ces derniers jours par l'injonction



de Mahamat Idriss Déby Itno fils de l'ancien Président-Marechal à vie Idriss Déby Itno mystérieusement mort.

Me KOUDE MBAINAISSEM, de l'association tchadienne « La libre Parole à la Jeunesse ; Monsieur GOUNOUG VAIMA Gan-Faré, SG de l'Union des Syndicats du Tchad, MASSAR HASSAN HISSEN, ex-conseiller du PCMT et Secrétaire d'Etat, YOUSOUF KOROM Haman, SG des commerçants fournisseurs qui sont quelques cas qui illustrent à suffisance que la restriction de l'espace civique au Tchad a encore de beaux jours.

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-Tchad préoccupés par :

- ✓ la détérioration sans cesse croissante de la situation des Défenseurs des Droits Humains notamment des acteurs sociaux ;
- ✓ les menaces de toute sorte en l'occurrence : les arrestations, les détentions et les séquestrations des Défenseurs des Droits Humains, les femmes défenseures, les journalistes, les lanceurs d'alerte et les leaders des groupes sociaux.
- ✓ le sort des leaders syndicaux, membres de la société civile et des partis politiques dont la contribution à l'essor de la démocratie et à l'Etat de droit ne saurait souffrir d'aucune entorse.

**Aussi, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-Tchad :**

- ✓ rappellent que le droit de manifester est reconnu par la constitution de la République du Tchad, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIRDGP) ;
- ✓ déplorent la détérioration de la situation de l'espace civique ainsi que la montée de la violence ;
- ✓ regrettent l'absence d'une loi garantissant la promotion et la protection des Défenseurs des Droits Humains au Tchad.

**Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-Tchad :**

- condamnent avec fermeté l'arrestation, la détention et la séquestration de Me KOUDE MBAINAISSEM, de l'association tchadienne « La libre Parole à la jeunesse ; Monsieur GOUNOUG VAIMA Gan-Faré, SG de l'Union des Syndicats du Tchad ; MASSAR HASSAN HISSEIN, Ex-conseiller du PCMT ET Secrétaire d'Etat et YOUSOUF KOROM Haman, SG des commerçants fournisseurs ;
- condamnent la répression dont font face les Défenseurs des Droits Humains, les femmes défenseures, les avocats, les journalistes, les responsables associatifs et les leaders des partis politiques d'opposition ;



- demandent la libération immédiate et sans condition des personnes sus-mentionnées ;
- recommandent aux Nations Unies et à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples d'exhorter le Gouvernement de la République du Tchad à:
  - i) respecter, protéger, promouvoir et garantir la protection physique et la sécurité des acteurs sociaux ainsi que de l'ensemble des Défenseurs des Droits Humains, Femmes Défenseuses, journalistes, lanceurs d'alerte conformément à la loi fondamentale du pays et à ses obligations internationales et à adhérer aux idéaux et principes d'Etat de droit ;
  - ii) accompagner le Gouvernement tchadien à travers le CMT (Conseil Militaire de Transition) jusqu'à l'organisation des élections libres et transparentes ;
  - iii) mettre un terme aux actes d'intimidation et de représailles de toute sorte sur les membres de la plateforme « Wakit Tama » en particulier et en général tous les Défenseur(e)s des Droits Humains et libèrera toutes les personnes détenues pour avoir exercé leur droit de manifester pacifiquement ;
  - iv) coopérer pleinement avec les mécanismes régionaux et internationaux chargés d'enquêter sur les cas de violations des Droits Humains, des menaces et représailles à l'encontre des Défenseur (e)s des Droits Humains ;
  - v) prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection légale des Défenseur (e)s des Droits Humains à travers par exemple l'adoption d'une loi à l'Assemblée Nationale.

Fait à Douala, le 16 mai 2022.

Me Alice Nkom,  
Co-PCA  
Cameroun

Me Bruno Gbiegba,  
Vice-Présiden  
RCA

Rostin Manketa  
2e Vice-Président  
RDC

Marc Ona Osangui  
3e Vice-Président  
Gabon

Roch Euloge N'Zombo,  
Conseiller  
Congo Brazzaville

Pyrrhus. Boguel  
Conseiller  
Tchad

Philippe Nanga  
Conseiller  
Cameroun

Lucie Boalo, Okenve  
Secrétaire  
RCA

Hon. Annie Bamba  
Communicatrice  
RDC

Alfredo Okenve  
2e Rapporteur  
Guinée Equatoriale

Maximilienne Ngo Mbe  
Directrice Exécutive  
Cameroun

#### SUIVEZ-NOUS

REDHAC -Secrétariat Permanent

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04  
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95  
Facebook : RedhacRedhac  
Twitter : @RedhacRedhac  
Site-Web : [www.redhac.info](http://www.redhac.info)

REDHAC: Coalition-PAYS Tchad

Coordinateur : (+235) 66651551

Secrétaire général : (+235) 66692036